

Association COMPRENDRE

15^E Avenue Saint Jean de Beauregard 91400 Orsay
tél.: 06 88 18 09 05 michel.mosse@wanadoo.fr <http://comprendre.orsay.free.fr>

Compte rendu de la rencontre- débat du mardi 16 mars 2010 à Orsay

"Le service civique volontaire, une opportunité pour la jeunesse ou une nouvelle voie de garage?"

animée par Bruno DAMEZ-FONTAINE, président de l'association Unis Cité Ile de France
et Benoît MOUNIER, responsable de l'antenne Essonne d'Unis Cité.

Vingt-cinq personnes ont participé à la rencontre-débat animée par Bruno DAMEZ_FONTAINE et Benoît MOUNIER sur le thème du service civique volontaire.

Après un bref rappel historique sur le service militaire en France, Bruno Damez-Fontaine a fait le point sur les récentes lois relatives au service civil en 2006 et au service civique en 2010, les deux termes désignant en fait la même chose. Après avoir cité la situation dans quelques autres pays occidentaux, il a décrit les activités de Unie Cité, principal acteur du service civique au niveau national.

Benoît Mounier, responsable opérationnel des antennes de Unie Cité en Ile de France s'est ensuite attaché plus particulièrement à la situation en Essonne, en donnant des exemples concrets d'activités des volontaires.

En conclusion, Bruno Damez-Fontaine a mis en évidence le rôle majeur des contraintes budgétaires face au souhait affiché par le plus hautes autorités de l'Etat de développer massivement le service civil volontaire sans en assurer pour autant le financement complet, et a insisté sur l'importance de proposer aux jeunes volontaires des projets stimulants, utiles à la société et utiles à eux, ce qui n'est pas facile à grande échelle.

Un peu d'histoire : du service militaire au service civique...

Sous l'ancien régime et au 19^o siècle, service militaire par conscription, tirage au sort avec exemptions diverses

Le 21 mars 1905 service militaire obligatoire pour tous (2 ans)

Mobilisation générale en 1914

Après la guerre de 1914-1918, service militaire réduit à 18 mois puis 12 mois en 1928

Mobilisation générale en 1939, démobilisation après l'armistice de 1940, mise en place des chantiers de jeunesse (en 1941, 8 à 9 mois)

Création du Service du Travail Obligatoire en 1943 et suppression des chantiers de jeunesse par les Allemands en 1944

En 1946, le service militaire est rétabli (12 mois)

Création en Suisse et en France, sous l'inspiration d'objecteurs de conscience, du Service Civil International qui deviendra dans les années suivantes un organisateur de chantiers de jeunesse.

La durée du service militaire varie pendant la guerre d'Algérie (12 à 29 mois). Elle est réduite à 10 mois en 1992 avec, pour la première fois, reconnaissance de l'objection de conscience qui permet de faire un service civil de 20 mois.

En 1997, réforme du service qui devient un service national (début de l'armée de métier). Le service national est suspendu effectivement le 1^o janvier 2003.

La loi du 31 mars 2006 instaure le *service civil volontaire* et crée le statut de volontaire associatif qui donne un cadre juridique régissant l'engagement volontaire au service de missions d'intérêt général (philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel) dans le cadre d'associations ou de collectivités locales agréées. Il y a prise en charge par l'Etat d'une bourse et de la couverture sociale. limitée à 2500 jeunes par an.

Loi du 4 février 2010 crée le service civique Elle garde les mêmes fondamentaux tout en apportant :

- une ambition politique beaucoup plus forte de la part de l'Etat : 10 000 postes seront financés en 2010 et cela devrait augmenter de 15 000 postes chaque année. Cette ambition est principalement ce qui manquait jusqu'ici.
- une reconnaissance et une valorisation plus forte de cet engagement : la nouvelle loi prévoit la validation des mois d'engagement dans les cursus d'enseignement supérieurs par exemple.
- une communication nationale pour faire connaître cette possibilité à un plus grand nombre de jeunes et le texte de loi va également inclure une présentation du service civique dans le programme d'éducation civique.

Le contexte international

En Italie, création d'un service civique en 2001 et passage à l'armée de métier en 2004. Le service civique concerne 45000 jeunes par an. La bourse est proche de ce qui se fait en France.

En Grande Bretagne professionnalisation de l'armée en 1960, service volontaire relancé en 2006 sur les bases d'une politique de développement du bénévolat et augmentation des postes de volontaires de 1500 à 10000.

L'Allemagne offre 100.000 postes de service civil à ses objecteurs de conscience et 23.000 postes complémentaires de service volontaire (social, environnemental, culturel)..

Aux Etats Unis :

- fin du service militaire en 1973 après la guerre du Vietnam.
- création à Boston de l'association « City Year » en 1988, pour que les jeunes puissent donner une année de leur vie aux service de la cité : 1500 jeunes par an.
- sur ce modèle, création en 1993 par Bill Clinton de Americorps : 75.000 volontaires par an travaillant avec des associations locales ou nationales dans le cadre d'activités solidaires.

Unis Cité

Résultant de la rencontre de Lisbeth Shepard (bourse de Yale pour l'entrepreneuriat social), Marie Trelleu et Anne Marie Pache (ESSEC). Unis Cité est créé en 1994, sur le modèle de City Year, avec 24 jeunes franciliens.

Aujourd'hui Unie Cité est présent dans 22 villes en France, encadrant environ 900 jeunes volontaires du service civil (dont environ 90 en Ile de France) sur un effectif de 2500 au niveau national, ce qui en fait la principale association française dans ce domaine.

Dans le cadre réglementaire, les jeunes volontaires, âgés de 16 à 25 ans, garçons et filles, sont recrutés pour une durée de 6 à 9 mois, principalement sur des critères de motivation et de mixité sociale (1/3 à Bac +2, 1/3 au niveau Bac et 1/3 inférieur au niveau Bac). On retient globalement, une candidature sur trois, mais ce sont les contraintes budgétaires qui commandent.

Ils sont regroupés en équipes et travaillent à plein temps à des projets de développement social diversifiés. L'encadrement est d'environ un salarié Unie Cité pour 8 à 10 jeunes volontaires.

Des formations sont organisées pendant environ une journée par semaine, en particulier dans le cadre d'une Assistance au Projet Professionnel.

Le coût mensuel d'un volontaire est aujourd'hui d'environ 1300 euros, dont 600 pour la bourse, 150 pour les charges sociales, le reste pour les déplacements, les salaires des permanents (encadrements) et les frais généraux. Par exemple pour Unis Cité Ile de France, le budget, en 2009, était voisin de 1,4 M€ financé pour 800000 par l'Etat, 70.000 par la Région Ile de France, 250.000 par les Conseils Généraux, 60.000 par le Fonds Social Européen, 50 000 par diverses aides et 150 000 issus d'entreprises et fondations.

Unis Cité en Essonne (*intervention de Benoit Mounier*)

Benoit Mounier est actuellement responsable opérationnel des trois antennes de Unie Cité en Ile de France (Paris, Essonne et val d'Oise), ce qui correspond au suivi de 90 jeunes volontaires à l'heure actuelle, dont 32 en Essonne. L'antenne Ile de France emploie dix salariés, pour l'essentiel dans le cadre du suivi des volontaires.

Le nombre relativement modeste de volontaires pour l'Ile de France peut en partie s'expliquer par un manque local de notoriété.

Répartis généralement en équipes de huit, ils sont en missions du lundi au vendredi, dont une demi-journée en formation consacrée à la sensibilisation citoyenne.

Parmi les projets actuellement mis en œuvre en Essonne, Benoit Mounier a cité :

- dans un foyer de personnes âgées aux Ulis, une équipe s'occupe de favoriser l'utilisation de l'ordinateur pour communiquer avec les proches éloignés géographiquement.
- jouer le rôle de 'passeur de mémoire' avec les personnes âgées
- gestion d'une épicerie sociale à Sainte Geneviève des Bois
- lutte contre la violence par sensibilisation des enfants en milieu scolaire
- apprentissage des 'éco-gestes énergétiques par les personnes en situation de précarité

Ces projets sont montés avec des associations ou des collectivités partenaires avec lesquels sont signées des conventions définissant les rôles des volontaires qui ne doit pas se substituer à des emplois salariés.

Pour un certain nombre de volontaires, le service civique permet de reprendre confiance en soi et de 'souffler' dans la démarche de recherche d'emploi. Il s'accompagne d'actions préparant à l'insertion dans le milieu professionnel, en faisant notamment appel à des experts extérieurs qualifiés.

La nouvelle donne

On constate, de la part de l'Etat, une volonté de développement du service civique, mais simultanément la réduction de la valeur des bourses. Le développement quantitatif reste donc soumis aux contraintes budgétaires.

Il y a aussi une volonté affichée d'impliquer les collectivités locales, qui devront veiller à ne pas créer de sous-emplois,

Unis Cité veut rester sur ses valeurs de base : mixité sociale (seule association acceptant des jeunes en difficultés), travail en équipes, projets variés, encadrement fort, formations adaptées.

Discussion (extraits)

Unie Cité est opposée au service civique obligatoire dans la mesure où son but est de favoriser la générosité des jeunes.

Le suivi des anciens volontaires ? Il s'effectue actuellement dans le cadre de travaux menés par des sociologues, portant sur la situation, à la sortie du service puis six mois après la fin du service civique.

Les conditions pratiques de recrutement des candidats ? Comme cela a été indiqué, Unis Cité insiste, pour le recrutement, sur la mixité sociale, la motivation, la capacité à travailler en équipe et à assumer l'engagement de 6 à 9 mois. Il est organisé des séances d'information préliminaires à l'intention des candidats dont les dossiers sont ensuite examinés par un comité composé de personnalités diverses.

Service civique et stage en entreprise ? Le service civique peut tenir lieu de stage obligatoire et est homologué comme tel, mais ce ne doit être en aucun cas un stage déguisé payé par l'Etat : les projets sont portés par les volontaires et Unis Cité et non par les entreprises ou les collectivités.

On doit aussi noter que l'accomplissement d'un service civique volontaire peut être valorisant et attirer l'attention dans un curriculum vitae car il apporte une différenciation avec les stages classiques effectués par la plupart des candidats, notamment issus des grandes écoles.

Les différentes filières de recrutement des volontaires ? Unie Cité est la plus importante association dans ce domaine, mais il existe des filières de recrutement direct par les collectivités territoriales, par exemple la Ville de Paris

Pour en savoir plus www.uniscite.org